

Aide mémoire pour la remise du logement

Conseils au locataire sortant

Merci de ne jamais effectuer de retouches de peinture. Si vous le faites et qu'il y a des différences de teintes, la réfection totale de la peinture de la pièce vous sera facturée.

➤ Appareils électroménagers

Veillez procéder aux travaux de nettoyages suivants et remédier aux défauts des appareils électroménagers notamment :

- Tableur de commande de la cuisinière et du four, porte du four
- Intérieur du four: accessoires (grilles, plaques à gâteaux)
- Tiroirs de rangement
- Dégraissage de la hotte de ventilation, remplacement du filtre
- Frigo et congélateur, à présenter portes ouvertes et thermostat sur position 0. Tous les accessoires manquants ou défectueux (intérieur de porte, bac à légumes, verre sur bac à légumes, compartiment à œufs, etc.) sont à remplacer
- Lave-vaisselle, à présenter porte ouverte : filtres, détartrage : les accessoires manquants ou défectueux sont à remplacer

➤ Appareils sanitaires

Veillez également procéder aux travaux de nettoyages suivants :

- WC : détartrage de la cuvette, lunette, réservoir de chasse d'eau
- Baignoire, douche, lavabos : détartrage ainsi que de toutes les batteries, y compris brise-jet

Remédier aux défauts des appareils par un remplacement, à savoir :

- Flexible de douche étiré, pomme de douche défectueuse
- Lunette des WC défectueuse ou fendue
- Verres à dents, savonniers
- Lavabos, WC fissurés ou ébréchés

➤ Installations électriques

Veillez procéder aux travaux de nettoyages suivants :

- Luminaires
- Les ampoules, fusibles, etc. fixes à l'objet doivent rester en place et vous êtes priés de les remplacer en cas de défectuosité
- Les plaques de recouvrement des interrupteurs et des prises fondues, les caches luminaires endommagés ou déformés sont à remplacer

➤ Installations électriques (suite)

- Les installations que vous avez posées vous-même sont à enlever. Il en va de même pour les câbles de télévision. Selon les instructions des PTT, l'appareil téléphonique doit être enlevé par un concessionnaire. Les lignes de téléphone sont à enlever si elles ne pourront pas être raisonnablement imposées au nouveau locataire.

➤ Travaux divers

Veillez procéder aux travaux de nettoyages suivants :

- Evier et surfaces en inox, doivent avoir un aspect brillant
- Armoires et buffets de cuisine
- Vitrages : les vitrages doivent être ouverts, nettoyés, puis refermés
- Volets, stores, lamelles de stores, tringles à rideaux
- Portes, cadres
- Bouche de ventilation dans tous les locaux borgnes
- Les revêtements PVC et carrelage sont à récurer
- Les parquets vitrifiés sont à nettoyer à l'aide d'un chiffon humide
- Les balcons, terrasses, sont à nettoyer, écoulements débouchés
- Les caves, galetas sont à débarrasser de tout objet et balayer
- Les vitrages cassés ou fissurés ainsi que les sangles des stores (même légèrement effilochées) sont à remplacer
- Les autocollants, décalques, etc. (y compris sur la boîte aux lettres) sont à enlever
- Les systèmes de suspension tels que crochets, vis, clous, etc. sont à enlever très soigneusement
- Les revêtements de sol, tels que moquettes, novilon, etc. que vous avez posés vous-même ou que vous avez repris de votre prédécesseur sont à enlever

➤ Clés

Les clés manquantes des portes à l'intérieur de l'appartement sont à remplacer

En cas de perte de clés de sécurité (cave, boîte aux lettres, appartement) cela entraîne automatiquement le changement de tous les cylindres en relation avec ces clés. Si des clés ont été perdues, veuillez nous en informer immédiatement.

ASSURANCE :

En cas de dégâts occasionnés dans l'appartement, vous voudrez bien en informer votre assurance RC avant la remise des clés et nous faire part des différents sinistres, afin que nous puissions demander les devis nécessaires.

Vous voudrez bien prendre contact avec nos bureaux, **au plus tard 15 jours avant votre départ**, afin de nous indiquer la date à laquelle l'appartement, libéré de son mobilier et nettoyé, sera prêt pour la reconnaissance de l'état des lieux. Sans nouvelle de votre part, nous fixerons la date du constat sans qu'il vous soit possible de la modifier.

Il vous appartient enfin de prévenir de votre départ les organes officiels, tels que : Contrôle des habitants, Direction des téléphones, Téléréseau, Services Industriels, etc..., tout en veillant à ce que les installations électriques fonctionnent dans les pièces borgnes, lors de la remise ultérieure des locaux, afin de permettre leur contrôle.

Nous vous remercions de l'attention que vous prêterez à cette communication.